



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JONCTIONS AUTOROUTIÈRES DANS L'OUEST LAUSANNOIS

Le scénario d'un abandon de la jonction de Chavannes-près-Renens est à l'étude

Le Canton propose de mener avec les communes concernées des études complémentaires pour s'assurer qu'un renoncement à la réalisation de jonction de Chavannes-près-Renens peut se faire sans compromettre l'accessibilité dans l'Ouest lausannois. Les analyses réalisées montrent un trafic à la baisse par rapport aux projections, mais confirment des reports sur d'autres secteurs en cas de non-réalisation, et le besoin de mesures d'accompagnement.

Le Canton, les Communes de l'Ouest lausannois, la Ville de Lausanne et SDOL se sont rencontrés le 16 septembre et ont pris connaissance des résultats des analyses portant sur l'évaluation des conséquences d'un éventuel abandon de la jonction de Chavannes-près-Renens à la suite du retrait de la Commune de la convention liée au financement du projet.

Les comptages et analyses de trafic montrent que la croissance du trafic attendue dans le secteur du goulet de Crissier n'a pas eu lieu. En effet, entre 2014 et 2025, le trafic a été inférieur de 25% par rapport aux hypothèses sur lesquelles s'était basé l'Office fédéral des routes pour le dossier de mise à l'enquête du projet de suppression du goulet de Crissier. Sur cette base, les hypothèses d'évolution du trafic à long terme sur les jonctions et le réseau local s'orientent vers une stabilité, voire une diminution en tenant compte des développements de l'offre de transport public.

Les analyses montrent également qu'en l'absence de jonction à Chavannes-près-Renens, une partie du trafic se reporterait sur les jonctions environnantes et sur le réseau local. Dès lors, un renoncement à la jonction de Chavannes-près-Renens devrait s'accompagner nécessairement de mesures d'accompagnement ou d'adaptation de projets en cours.

Sur cette base, le Canton propose d'identifier et de consolider, avec les communes concernées, les mesures d'accompagnement qui permettraient de s'assurer qu'un renoncement à la jonction de Chavannes-près-Renens est possible sans compromettre

l'accessibilité multimodale de l'Ouest lausannois, en maîtrisant les effets négatifs sur le réseau local et en veillant à une bonne efficacité de l'ensemble des investissements publics.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, **021 316 70 01**